



PS Suisse • PS60+ • Theaterplatz 4 / Case postale • 3001 Berne

Rétrospective de l'année 2023 du groupe de travail « Politique sociale » du PS60+

Conformément aux objectifs fixés en début d'année, nous avons consacré trois séances aux thèmes politiques débattus au Parlement, à savoir la prévoyance vieillesse, la révision du 2^e pilier et AVS 21. Le thème de la pauvreté des personnes âgées a également été un point fort.

- Le groupe de travail a adopté sa détermination sur AVS 21. Nous y avons notamment attiré l'attention sur les suppressions de prestations qui doivent être effectuées au titre de l'égalité entre femmes et hommes.
Une telle politique est honteuse et va à l'encontre de toutes les promesses mirobolantes faites en amont des discussions.
- De même, le groupe de travail a décidé, contrairement au refus du Conseil de parti, de maintenir une demande de salaire minimum au niveau national. Nous sommes convaincus que seuls des salaires et des rentes de retraite décentes permettront de maintenir le pouvoir d'achat face à la hausse des prix et des coûts.
- Notre groupe de travail a également organisé une réunion avec des représentantes du groupe de travail « Santé ». Nous y avons surtout discuté de la différence entre les soins et le soutien. Alors que les prestations de soins sont bien fournies et sans cesse améliorées, le soutien souffre d'un grand déficit. Le manque de prestations de soutien peut conduire à l'isolement, au manque de contacts sociaux et donc à une pauvreté non reconnue.
- Fondamentalement, nous maintenons que l'AVS doit être conçue de manière qu'il ne soit pas nécessaire de recourir aux prestations complémentaires. Sur ce point, il serait judicieux que le 2^e pilier soit intégré au premier. Et pour renforcer l'AVS, les bénéfices des entreprises doivent être soumis à l'AVS.
- Concernant la pauvreté des personnes âgées, notre groupe de travail a montré que de nombreuses personnes vivant dans la pauvreté ont honte de le montrer en public. Ainsi, la pauvreté reste un sujet verrouillé et peu reconnu. Nous demandons au parti de donner plus de poids à ce thème. Les PS cantonaux doivent avant tout reprendre ce thème et travailler à des améliorations régionales ou cantonales.

Dans notre détermination sur la modification de la Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité, nous avons écrit (extraits) :

- L'accent est mis sur le financement de la prise en charge, jusqu'ici négligée. C'est important dans la mesure où aucune rente conforme à la Constitution n'est versée. La proportion de personnes âgées est en augmentation. Une grande partie de ces personnes peuvent mener leur vie de manière autonome et indépendante. Mais la quantité de personnes ayant besoin d'aide, en particulier dans le secteur du soutien, est en augmentation.
Un tel soutien ne concerne d'ailleurs pas seulement les personnes âgées et très âgées, mais aussi les bénéficiaires de l'AI, et pas seulement les rentiers AI.
- Notre proposition de définition du soutien :
« Le soutien constitue, avec les soins et l'aide ménagère, l'ensemble des prestations de soins pour les personnes qui, en raison de leur situation de vie et d'un handicap physique, psychique et/ou cognitif, ne sont pas en mesure d'organiser leur quotidien et de participer à la vie sociale. Le soutien est une relation d'aide et s'inscrit dans les champs d'action suivants : soins personnels, organisation du quotidien, participation à la vie sociale et communautaire, gestion commune du ménage, conseil et coordination de la vie quotidienne. »

Les discussions sur une AVS qui permet de vivre de manière décente sont loin d'être terminées et gagneront en importance avec l'augmentation de la proportion de personnes âgées. La prochaine étape est la votation sur une 13^e rente AVS. Les membres du groupe de travail se sont engagés à participer activement à la campagne de votation.

Le 29 décembre 2023, Inge Schädler, Hansjürg Rohner